

Parlamentul României Camera Deputaților

COMISIA PENTRU ÎNVĂȚĂMÂNT, ȘTIINȚĂ,
TINERET ȘI SPORT

APROBAT

București, 17 iunie 2008
Nr. 29/184

Adoptat de Biroului permanent al
Camerei Deputaților

din data de 23. iunie 2008

Către

Nr.

552.....

**BIROUL PERMANENT
AL CAMEREI DEPUTAȚILOR**

În programul Președinției Franței la Uniunea Europeană, Oficiul Parlamentar de Evaluare a Alternativelor Științifice și Tehnologice (OPECST) are misiunea și de a reuni președinții comisiilor și ai structurilor de specialitate în acțiunea de evaluare a alternativelor științifice și tehnologice din cadrul fiecărui Parlament național și al Parlamentului European. În acest sens, Adunarea Națională și Senatul Republicii Franceze vor organiza în perioada 21 - 22 septembrie 2008, la Paris, întâlnirea interparlamentară cu tema: „Știință, societate și Parlamente”.

Față de cele de mai sus, vă adresăm rugămintea de a aproba deplasarea la Paris, la această reuniune a președintelui Comisiei pentru învățământ, știință, tineret și sport, deputatul Petre Popeangă, și suportarea de către Camera Deputaților a cheltuielilor ocazionate de această deplasare.

Anexăm alăturat invitația transmisă de organizatori.

PREȘEDINTE

Prof. univ. dr. Petre POPEANGĂ



Paris, le 12 mai 2008

SÉNAT



ASSEMBLÉE
NATIONALE

OFFICE
PARLEMENTAIRE
D'ÉVALUATION
DES CHOIX
SCIENTIFIQUES
ET
TECHNOLOGIQUES

LE PRÉSIDENT

Monsieur Petre Popcanga
Président
Commission de l'enseignement, de la science,
de la jeunesse et du sport
Chambre des Députés
Palatul Parlamentului,
Str. Izvor nr. 2-4
Bucarest
Roumanie

Monsieur le Président et Cher collègue,

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a été chargé de réunir les présidents des commissions et organes spécialisés dans l'évaluation des choix scientifiques et technologiques au sein de chaque Parlement national et au Parlement européen.

Aussi, avons-nous le plaisir de vous inviter à participer à une rencontre qui aura lieu à l'Assemblée nationale le lundi 22 septembre 2008 sur le thème « *Science, société et Parlements* ».

Ce thème assez large nous permettra de débattre de deux questions importantes : comment les Parlements prennent-ils en compte la dimension scientifique et technologique des politiques publiques ? Comment les Parlements répondent-ils aux questions de la société sur l'utilisation des nouvelles technologies ?

Nous aimerions que cette réunion nous offre l'opportunité d'échanger nos points de vue et nos expériences sur la légitimité et les moyens des Parlements dans la définition des politiques publiques et le contrôle des organes chargés de les mettre en oeuvre, sur l'analyse des bénéfices et des risques liés à l'emploi de nouvelles technologies et sur les garanties données aux citoyens d'une information transparente et éclairée. Nous espérons aussi que cette réunion contribuera à affirmer le rôle essentiel de relais privilégiés entre la communauté scientifique et les citoyens que jouent les Parlements.

SÉCRÉTARIAT ADMINISTRATIF :

POUR LE SÉNAT : ☎ 01 42 34 31 07 - télécopie : 01 42 34 46 04

POUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE : ☎ 01 40 63 88 16 - télécopie : 01 40 63 88 08

Souhaitant vivement que vous-même, ou un de vos collègues, puisse participer à cette rencontre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Cher collègue, l'assurance de notre meilleure considération.



Claude Birraux
Président



Henri Revol
Premier Vice-Président

PJ :

- Programme général de la rencontre des 21 et 22 septembre 2008
- Programme détaillé de la réunion du 22 septembre 2008
- Informations générales sur l'organisation
- Formulaire d'inscription à la réunion
- Formulaire de réservation des hôtels
- Lettre des Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat à leurs collègues Présidents des Parlements des pays de l'Union européenne
- Présentation de l'OPECST et liste des rapports et études récents

Secrétariat Administratif :

Pour le Sénat : ☎ 01 42 34 31 07 - télécopie : 01 42 34 46 04

Pour l'Assemblée Nationale : ☎ 01 40 63 88 16 - télécopie : 01 40 63 88 08

Paris, le 14 avril 2008

Monsieur le Président,

Dans le souci d'approfondir le dialogue politique entre les parlements nationaux des États membres, la présidence française de l'Union européenne, au deuxième semestre 2008, sera marquée par l'organisation de nombreuses rencontres interparlementaires, dont certaines associeront le Parlement européen.

L'Assemblée nationale et le Sénat accueilleront, à Paris, les réunions suivantes des présidents de commissions ou de délégations et organes assimilés des parlements nationaux des États membres :

<i>3 juillet 2008 au Sénat</i>	Réunion de la conférence des commissions parlementaires pour l'égalité des chances des femmes et des hommes de l'Union européenne sur les thèmes de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité
<i>7 juillet 2008 à l'Assemblée nationale</i>	Réunion des présidents des organes spécialisés dans les affaires européennes
<i>10 juillet 2008 au Sénat</i>	Réunion des présidents des commissions chargées des affaires sociales, sur les thèmes du partage du financement de la protection sociale entre l'assurance collective et l'assurance privée et de la distinction entre salaire direct et salaire indirect
<i>10 juillet 2008 à l'Assemblée nationale</i>	Réunion des présidents des commissions chargées des affaires économiques sur le thème des transports et du développement durable
<i>21 et 22 juillet 2008 à l'Assemblée nationale</i>	Réunion des présidents des commissions chargées des affaires étrangères sur les thèmes de l'Europe à l'horizon 2020-2030, de l'avenir de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique méditerranéenne de l'Europe

15 septembre 2008 au Sénat

Réunion des présidents des commissions chargées de la justice et des affaires intérieures sur les thèmes de la coordination européenne en matière d'immigration et du renforcement de la coopération judiciaire dans l'Union européenne

15 septembre 2008 à l'Assemblée nationale

Réunion des présidents des commissions chargées des finances sur les thèmes de la concurrence fiscale et de la fiscalité écologique

22 septembre 2008 à l'Assemblée nationale

Réunion des présidents des organes parlementaires d'évaluation des politiques scientifiques et technologiques sur le thème : science, société et Parlements

27 octobre 2008 au Sénat

Réunion des présidents des commissions chargées des questions de défense sur les thèmes du renforcement de la politique européenne de sécurité et de défense et du réexamen de la stratégie de sécurité européenne

3 et 4 novembre 2008 au Sénat

Réunion de la COSAC

Outre ces réunions se tenant à Paris, l'Assemblée nationale et le Sénat, en coopération avec le Parlement européen et sous réserve de son accord définitif, organiseront également, selon l'usage, deux autres rencontres interparlementaires. L'une devrait avoir lieu à Bruxelles, les 10 et 11 septembre 2008, et serait consacrée au thème de l'Europe et les migrations. L'autre devrait se tenir à Strasbourg les 20 et 21 novembre 2008 et serait consacrée à l'énergie et au développement durable.

L'ensemble de ce dispositif n'est pas exclusif de réunions qui pourraient avoir lieu à Bruxelles en coopération avec les commissions du Parlement européen.

Les invitations aux réunions et tous les renseignements d'ordre tant général que pratique vous seront transmis prochainement.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de transmettre ces informations aux présidents des commissions de votre assemblée et d'agréer l'expression de notre parfaite considération.



Bernard ACCOYER
Président de l'Assemblée nationale



Christian PONCELET
Président du Sénat

**Réunion des commissions et offices chargés de l'évaluation des
choix scientifiques et technologiques au sein
des Parlements des pays de l'Union européenne**

**Science, société et Parlements
Paris, 22 septembre 2008**

Programme

Dimanche 21 septembre 2008

- Installation des délégations dans les hôtels**
(hôtels Hilton et Mercure Suffren Tour Eiffel)
- 17 h 30 :** Inscription des participants à la réunion à l'hôtel Hilton
- 19 h 30 :** Buffet-dîatoire d'accueil à l'hôtel Hilton (salon « Trocadéro »)

Lundi 22 septembre 2008

- 8 h 45 :** Départ des hôtels
- 9 h 15 :** Ouverture de la rencontre par M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale
- 9 h 30 - 12 h 30 :** Première séance de travail (salle Lamartine) sur le thème
Évaluation des politiques publiques, choix scientifiques et technologiques et rôle des Parlements
- 12 h 45 :** Déjeuner à l'Hôtel de Lassay
(Résidence du Président de l'Assemblée nationale)
- 14 h 30 - 17 h 30 :** Deuxième séance de travail (salle Lamartine) sur le thème
Nouvelles technologies, interrogations de la société et rôle des Parlements
- 17 h 30 :** Conclusion de la rencontre
Communiqué final
- 18 h 00 :** Retour aux hôtels

**RENCONTRE DES COMMISSIONS ET OFFICES CHARGÉS DE L'ÉVALUATION DES
CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES AU SEIN DES PARLEMENTS
DES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE**

SCIENCE, SOCIÉTÉ ET PARLEMENTS

Paris, 22 septembre 2008

Programme détaillé

MATINÉE : *Comment les Parlements prennent-ils en compte la dimension scientifique et technologique des politiques publiques ? Quels sont leurs moyens d'information, d'évaluation et d'intervention ?*

Les politiques publiques nationales ou européennes font aujourd'hui largement appel à la recherche et à l'innovation pour atteindre leurs objectifs en matière de croissance économique, de sécurité publique, de protection de l'environnement, de santé publique, de sécurité alimentaire, de développement de la société de l'information (biométrie, biotechnologies, développement durable, biodiversité, politique spatiale...)

L'apport de la science et de la technologie est-il suffisamment pris en compte dans l'élaboration de ces politiques publiques ? Quels moyens et quelles structures les Parlements ont-ils mis en place pour identifier et évaluer les outils technologiques permettant d'accroître l'efficacité des politiques publiques ?

Comment les Parlements peuvent-ils mieux s'informer pour intervenir en amont des décisions et enrichir leurs travaux d'évaluation, devenus essentiels, dans un domaine aussi spécifique et important que celui des sciences et des techniques ?

Quels moyens mobiliser pour valoriser ces travaux parlementaires, au niveau national et au niveau européen, afin qu'ils puissent davantage influencer les stratégies publiques mises en oeuvre ?

APRÈS-MIDI : *Comment les Parlements répondent-ils aux interrogations de la société suscitées par l'utilisation de nouvelles technologies ? Comment mieux affirmer la légitimité du travail parlementaire dans l'analyse des risques ?*

L'Union européenne et la plupart des Etats ont créé des organes gouvernementaux ou indépendants en charge de l'expertise scientifique ou de la protection des citoyens face au développement de certaines technologies, pour contribuer à l'évaluation et à la gestion des risques sanitaires, environnementaux ou éthiques (commissions informatique et libertés, agences de bioéthique, de contrôle des installations nucléaires...)

Quelles relations les Parlements entretiennent-ils avec ces instances et comment assurent-ils le suivi de leurs activités ? Comment peuvent-ils mieux affirmer leur légitimité ?

Des forums, débats publics, conférences de citoyens et colloques sont organisés pour débattre des conséquences du développement de certaines technologies innovantes et des modes de régulation de leur utilisation (OGM, nanotechnologies, technologies de l'information, technologies médicales...) De plus en plus, on semble opposer démocratie représentative et démocratie participative.

Comment ces deux moyens d'expression peuvent-ils s'enrichir mutuellement sans réduire pour autant le rôle des Parlements au sein de l'Union européenne ? Comment les Parlements contribuent-ils à l'information des citoyens sur les bénéfices et les risques liés au développement de technologies innovantes et participent-ils aux débats de société qu'elles suscitent ?

Comment améliorer les échanges entre Parlements de l'Union européenne, coordonner leurs travaux et organiser un retour d'expériences pour peser sur la définition des politiques européennes ?

**Réunion des présidents des commissions et offices parlementaires chargés de
l'évaluation des choix scientifiques et technologiques**
**Meeting of the Chairpersons of the Parliamentary Committees and Offices for
scientific and technological assessment**

Paris – 21 et 22 septembre 2008 / Paris – September 21-22, 2008

FORMULAIRE INDIVIDUEL D'INSCRIPTION / INDIVIDUAL REGISTRATION FORM

Nom / Last Name : Prénom / First Name :

Fonction / Title : Pays / Country :

Assemblée / Assembly :

Adresse / Address :

Tél / Tel Number : Télécopie / Fax Number :

Mél / E-mail :

Restrictions alimentaires (allergies, etc.) / List any dietary restrictions (i.e. allergy, etc.) :

Informations relatives au voyage / Travel information

Date d'arrivée / Date of arrival : Heure d'arrivée / Hour of arrival :

N° de vol / Flight number : Aéroport d'arrivée / Airport of arrival :

N° de train / Train number : Gare d'arrivée / Station of arrival :

Date de départ / Date of departure : Heure de départ / Hour of departure :

N° de vol / Flight number : Aéroport de départ / Airport of departure :

N° de train / Train number : Gare de départ / Station of departure :

Interprétation / Interpretation :

Langues / Languages : Anglais / English ☐ Français / French ☐

Interprète privé / Own interpreter : Oui / Yes ☐

Je participerai à / I will attend the :

☐ Dîner d'accueil du 21 septembre / Welcome dinner on September 21st

☐ Déjeuner du 22 septembre / Lunch on September 22nd

Merci de retourner ce formulaire dès que possible à / Please send this form as soon as possible to :

S'CAPE EVENEMENTS, 20, rue Félix Faure-94 300 Vincennes

Téléphone / Phone Number : +33 (0)1 53 66 17 19

– Télécopie / Fax Number : +33 (0)1 53 66 17 18

– Mél / E-mail : PresidenceUE@scapevent.com

Réunion des présidents des commissions et offices parlementaires chargés de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Paris – 21 et 22 septembre 2008

FORMULAIRE DE RÉSERVATION D'HÔTEL

Merci de renvoyer ce formulaire avant le 18 août 2008 à S'CAPE EVENEMENTS

au 20, rue Félix Faure, 94 300 Vincennes Téléphone : +33 (0)1 53 66 17 19

Télécopie : +33 (0)1 53 66 17 18

E-mail : PresidenceUE@scapevent.com

Nom : Prénom :

Fonction : Assemblée :

Adresse :

Code postal / Ville : Pays :

Téléphone : Télécopie :

Mél :

Date d'arrivée : Heure d'arrivée à l'hôtel (check in dès 15 h) :

Date de départ (check out avant 12 h) :

Hôtel choisi : ☐ HILTON TOUR EIFFEL

18 avenue de Suffren - 75015 PARIS

Tél : +33 (0)1 44 38 56 00 Fax : +33 (0)1 44 38 56 10

☐ Chambre classique Single à 200 € la nuit par personne petit-déjeuner inclus

☐ Chambre supérieure Single à 240 € la nuit par personne petit-déjeuner inclus

☐ MERCURE SUFFREN TOUR EIFFEL

20, rue Jean Rey - 75015 Paris

Tél : +33 (0)1 45 78 50 00 Fax : +33 (0)1 45 78 91 42

☐ Chambre supérieure Single à 185 € la nuit par personne petit-déjeuner inclus

Afin de garantir votre réservation, nous vous demandons de bien vouloir transmettre ce formulaire accompagné d'un numéro de carte de crédit :

N° de carte de crédit : Type de carte de crédit :

Nom du détenteur : Date d'expiration :

J'autorise l'hôtel à débiter ma carte de crédit en cas d'annulation, selon les conditions d'annulation ci-dessous mentionnées et au cas où je ne me présenterai pas à l'hôtel le jour d'arrivée.

Conditions de réservation et d'annulation :

- Un quota de chambres a été réservé dans chaque hôtel avec des tarifs négociés. Au-delà du 18 août 2008, ni ce quota, ni le tarif négocié ne seront garantis.
- Les tarifs indiqués comprennent les taxes et services. L'enregistrement peut être effectué à partir de 15 heures et les formalités de départ doivent être accomplies avant midi.
- Votre réservation peut être annulée sans pénalités avant le 18 août 2008.
- En cas de non présentation ou d'annulation de réservation dans les 7 jours avant la réunion, la totalité du séjour réservé sera prélevée sur la carte de crédit donnée en garantie.

**Réunion des Présidents des commissions et offices parlementaires
chargés de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques**

Paris – 21 et 22 septembre 2008

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1) Arrivée et départ des délégations

Les Présidents et les membres des délégations ne seront pas accueillis à leur arrivée à Paris et devront organiser eux-mêmes leur transfert depuis l'aéroport ou la gare jusqu'à l'hôtel.

2) Transfert

Le lundi, le déplacement des Présidents et des membres des délégations sera assuré par l'Assemblée nationale entre l'hôtel et les lieux de réunion et de repas.

Pour des raisons de sécurité, tous les Présidents et membres des délégations se déplaceront en groupe, par car.

3) Hébergement

Des chambres ont été réservées dans deux hôtels :

Hôtel MERCURE SUFFREN TOUR EIFFEL

20, rue Jean Rey - 75015 Paris

Tél : +33 (0)1 45 78 50 00 Fax : +33 (0)1 45 78 91 42

Chambre supérieure Single à **185 €** la nuit par personne petit-déjeuner inclus

Hôtel HILTON TOUR EIFFEL

18 avenue de Suffren - 75015 PARIS

Tél : +33 (0)1 44 38 56 00 Fax : +33 (0)1 44 38 56 10

Chambre classique Single à **200 €** la nuit par personne petit-déjeuner inclus

Chambre supérieure Single à **240 €** la nuit par personne petit-déjeuner inclus

L'Assemblée nationale a choisi une société pour assurer la coordination des réservations : S'CAPE EVENEMENTS

Téléphone : +33 (0)1 53 66 17 19

Télécopie : +33 (0)1 53 66 17 18

Mèl : PresidenceUE@scapevent.com

Pour de plus amples informations concernant les conditions de réservation et d'annulation, veuillez vous référer au bulletin individuel de réservation.

4) **Inscription à la réunion et enregistrement**

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du formulaire d'inscription, que chaque membre de la délégation devra remplir. Les formulaires pour chaque délégation doivent être retournés dès que possible à l'agence suivante :

S'CAPE EVENEMENTS, Mèl : PresidenceUE@scapevent.com

Pour toute demande concernant les réservations d'hôtel, vous pouvez appeler le numéro suivant : +33 (0)1 53 66 17 19.

Pour toute information concernant l'organisation générale de la réunion et le déroulement des séances de travail, vous pouvez joindre Mme Anne-Marie MASSOT à l'OPECST : téléphone : +33 (0)1 40 63 88 06 ; télécopie : + 33 (0)1 40 63 88 08 ; Mèl : ammassot@assemblee-nationale.fr

En arrivant à Paris, le dimanche 21 septembre, les participants seront accueillis dans les hôtels, de 17 h 30 à 19 h 30.

Lundi 22 septembre, l'enregistrement se fera directement à l'Assemblée nationale.

5) **Badges individuels**

Un badge d'identification sera remis à chacun. Les participants devront le porter constamment, afin de pouvoir accéder aux cars, aux salles de réunion et aux réceptions.

6) **Déroulement des séances de travail**

6.1) **Lieu de la réunion**

Assemblée nationale
Salle Lamartine
101, rue de l'Université
75007 Paris

6.2) **Interprétation**

Pendant les séances de travail, l'interprétation simultanée sera assurée en français et en anglais. Lors des réceptions et des rencontres bilatérales, les langues d'usage seront l'anglais et le français.

Les délégations qui souhaiteraient être accompagnées d'un interprète personnel sont priées d'indiquer dès l'inscription la langue d'interprétation et le nombre d'interprètes concernés. Aucune cabine d'interprétation ne pourra cependant être mise à leur disposition.

6.3) **Services**

Un secrétariat équipé d'ordinateurs, de téléphones, de télécopieurs et de lignes Internet sera installé à proximité de la salle où se tiendront les séances de travail.

Un bureau de poste, un cabinet médical sont disponibles dans les locaux de l'Assemblée nationale.

**L'OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION
DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES
- STRUCTURE, FONCTIONNEMENT, COMPOSITION -**

Créé par la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983, à la suite d'un vote unanime du Parlement, cet Office a pour mission, aux termes de la loi, "d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions". A cet effet, l'Office "recueille des informations, met en oeuvre des programmes d'études et procède à des évaluations".

Alors que la science a longtemps été conçue comme une entreprise de savoir, et non comme le principe d'une action, l'époque moderne a vu le développement des sciences et des techniques permettant à l'homme d'agir sur la nature. De spéculation, la science est devenue action. Mais, ce faisant, elle a suscité de nouveaux problèmes et de nouvelles inquiétudes. Si hier encore on la laissait se développer sans frein ni garde-fou en fonction du bien-être qu'elle était censée assurer, on lui demande aujourd'hui de faire à l'avance la preuve de son innocence.

De cette constatation est née l'idée d'une évaluation de la technologie qui est apparue indispensable aux milieux scientifiques et politiques. Il s'agissait de mettre en place des mécanismes permettant de maîtriser le cours du progrès technique en anticipant ses conséquences.

Au début des années 1980, à l'occasion d'un certain nombre de débats tels ceux concernant les orientations des programmes nucléaires, spatiaux ou du plan "câble", le Parlement avait constaté qu'il n'était pas en mesure d'apprécier en toute indépendance les décisions du Gouvernement sur les grandes orientations de la politique scientifique et technologique.

Il a donc décidé de se doter d'une structure d'évaluation qui lui soit propre : l'**Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques**.

Créé par la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983, à la suite d'un vote unanime du Parlement, cet Office a pour mission, aux termes

de la loi, "d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions". A cet effet, l'Office "recueille des informations, met en oeuvre des programmes d'études et procède à des évaluations".

LA STRUCTURE DE L'OFFICE

Une délégation indépendante

L'Office représente une structure originale au sein du Parlement : cette délégation, dont les membres sont désignés de façon à assurer une représentation proportionnelle des groupes politiques, est commune à l'Assemblée nationale et au Sénat. Elle est composée de dix-huit députés et de dix-huit sénateurs.

Quant à la présidence de l'Office, elle est assurée par un membre de l'une ou l'autre assemblée, de façon alternative, pour une durée de trois ans, la loi précisant que le Premier vice-président doit appartenir à l'autre assemblée.

Une saisine réservée aux parlementaires

L'Office peut être saisi soit par le Bureau de l'une ou l'autre assemblée (à son initiative, à la demande d'un président de groupe politique, ou encore à la demande de soixante députés ou de quarante sénateurs), soit par une commission spéciale ou permanente. Jusqu'ici, les problèmes abordés se sont répartis à peu près également entre quatre grands thèmes : l'énergie, l'environnement, les nouvelles technologies et les sciences de la vie.

Certaines saisines ont été reconduites plusieurs années de suite - c'est le cas pour les

problèmes liés au contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires. D'autres ont demandé l'actualisation d'un précédent rapport de l'Office (évolution du secteur des semi-conducteurs, télévision à haute définition numérique, déchets nucléaires à haute activité, biotechnologies, etc.). La reconduction de ces saisines permet à l'Office d'assurer un véritable suivi de certains dossiers.

Le Conseil scientifique

L'Office constitue un intermédiaire entre le monde politique et le monde de la recherche. Il se doit d'être à l'écoute des milieux de la recherche et de solliciter des avis autorisés. Ainsi, pour réaliser ses travaux, l'Office est assisté d'un Conseil scientifique qui reflète dans sa composition la diversité des disciplines scientifiques et technologiques, puisqu'il est constitué de vingt-quatre personnalités de haut niveau choisies en raison de leur compétence.

LES PROGRAMMES D'ÉTUDE

La désignation du rapporteur

Toute saisine donne lieu à la nomination d'un ou de plusieurs rapporteurs choisis exclusivement parmi les membres de l'Office. Plusieurs études ont associé un député et un sénateur ou un parlementaire de la majorité et un de l'opposition.

L'étude de faisabilité

Une fois le rapporteur désigné, ce dernier effectue d'abord une étude de faisabilité. Cette étude a pour objet d'établir un état des connaissances sur le sujet, de déterminer d'éventuels axes de recherche, d'apprécier les possibilités d'obtenir des résultats pertinents dans les délais requis, et enfin de déterminer les moyens nécessaires pour engager un programme d'étude.

Le rapporteur soumet ensuite aux membres de l'Office les conclusions de son étude de faisabilité qui doit être accompagnée d'une réflexion méthodologique. Il propose alors : soit de ne pas poursuivre les travaux, ce qui ne se présente que très exceptionnellement ; soit de suggérer à l'auteur de la saisine une nouvelle formulation (une saisine portant initialement

sur les biocarburants a ainsi été élargie aux perspectives du développement des productions agricoles à usage non alimentaire) ; soit, c'est de loin le cas le plus fréquent, d'engager un programme d'étude conduisant à l'établissement d'un rapport.

L'élaboration du rapport

Le rapporteur procède ensuite à des auditions qui lui permettent de recueillir, sans exclusive, les opinions de toutes les personnes et de toutes les organisations concernées. Il peut également se rendre sur place pour visiter, en France et à l'étranger, des installations et des entreprises en relation avec le sujet à traiter.

Pendant toute la durée de son étude, le rapporteur est assisté d'un fonctionnaire parlementaire et, le cas échéant, d'un groupe de travail composé de personnalités compétentes extérieures au Parlement. Il peut également engager des experts et des bureaux d'étude indépendants, français ou étrangers, pour procéder à des investigations et pour mener des études sur des points particuliers. Il peut aussi recueillir l'avis d'organisations syndicales ou professionnelles, ainsi que d'associations de protection de l'environnement ou de défense des usagers et des consommateurs.

Les rapports de l'Office ne se limitent cependant pas à juxtaposer des points de vue d'experts. Etant l'œuvre de parlementaires, leurs conclusions peuvent aller au-delà de la simple information et comporter des propositions et des recommandations.

Si le rapporteur l'estime nécessaire, des auditions publiques, ouvertes à la presse, sont organisées afin de recueillir, voire de confronter, les avis des personnalités et organisations désirant s'exprimer sur la question traitée. Le compte-rendu de ces auditions publiques peut ensuite être annexé au rapport.

Les pouvoirs des rapporteurs

La loi donne aux rapporteurs de l'Office des pouvoirs identiques à ceux des rapporteurs budgétaires : ils peuvent donc procéder à des contrôles sur pièce et sur place dans tous les organismes dépendant de l'Etat, et se faire communiquer tous les documents de service, à l'exception de ceux concernant la défense nationale ou la sécurité de l'Etat. De surcroît, en cas de

7) Réceptions

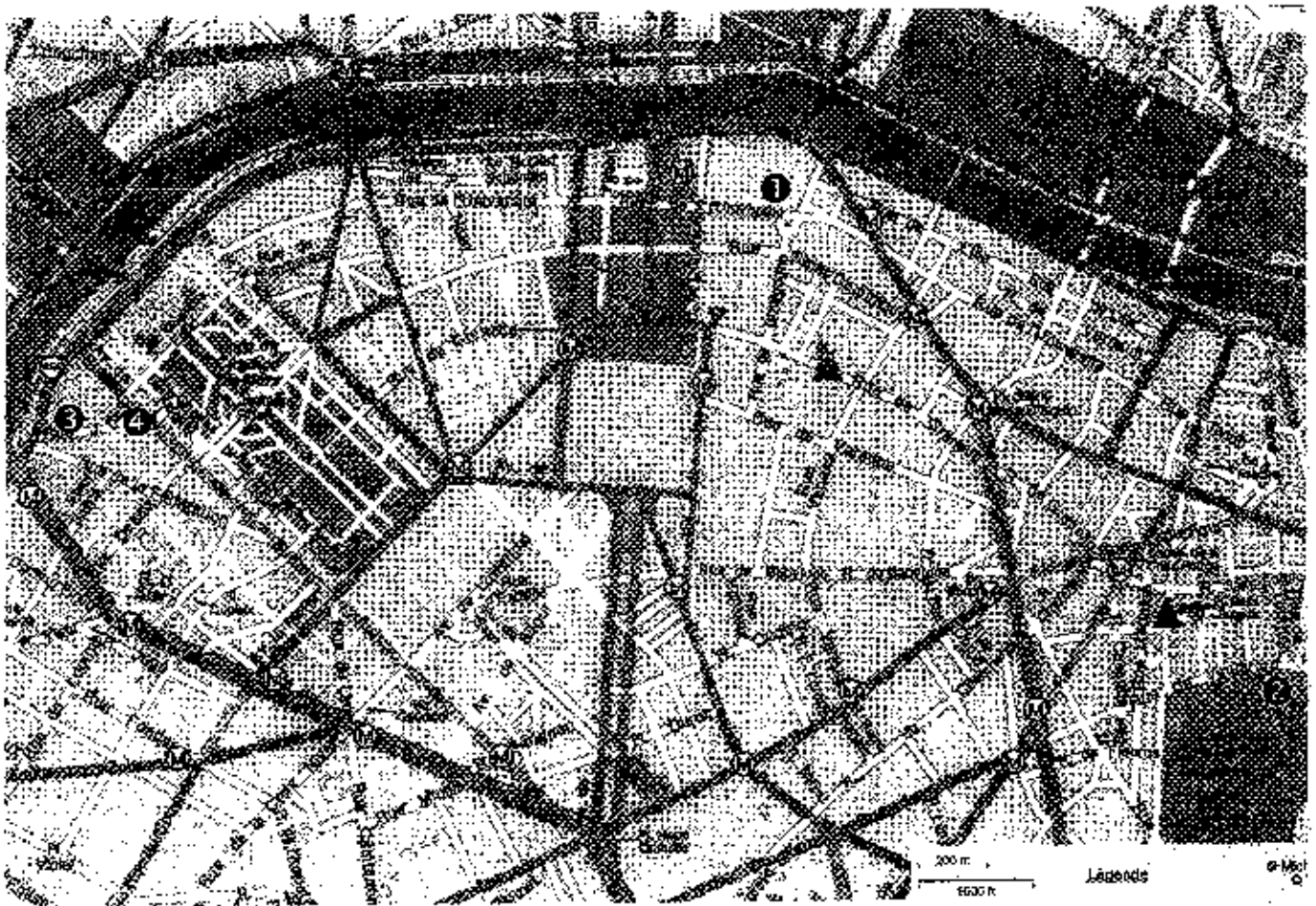
Dimanche 21 septembre à 19 h 30, un dîner-buffet de bienvenue à l'Hôtel Hilton (salon Trocadéro), sera offert par le Président et le Premier vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).

Le déjeuner de travail du lundi 22 septembre se tiendra à l'Hôtel de Lassay, résidence du Président de l'Assemblée nationale (*entrée* : 128, rue de l'Université, ~ 75007 Paris). Aucun plan de table ne sera prévu.

Veuillez indiquer votre participation aux réceptions sur le formulaire individuel d'inscription.

Annexe : plan des 6^{ème}, 7^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Paris

Plans des VIème, VIIème et XVème arrondissements de Paris



- ❶ Assemblée nationale
- ❷ Sénat

- ❸ Hôtel MERCURE SUFFREN TOUR EIFFEL
- ❹ Hôtel HILTON TOUR EIFFEL

difficultés dans l'exercice de sa mission, l'Office peut demander, pour une durée n'excédant pas six mois, à bénéficier des prérogatives attribuées aux commissions d'enquête parlementaire.

La publication des rapports

A l'issue de leur étude, les rapporteurs soumettent leur projet de rapport et leurs conclusions, présentées de façon à ce qu'elles puissent être directement utilisables pour le travail législatif ou pour la discussion budgétaire, aux membres de l'Office. Ces derniers se prononcent sur la publication de ces travaux et de tout ou partie des comptes-rendus d'auditions et des contributions des experts. Il faut noter à cet égard que les décisions de l'Office sont prises le plus souvent à l'unanimité, l'Office se caractérisant par le caractère consensuel de ses prises de positions.

Les documents émanant de l'Office, qui forment une collection spécifique dans l'ensemble des rapports parlementaires, sont en vente notamment à la boutique de l'Assemblée nationale et à l'Espace Librairie du Sénat, ainsi qu'au Journal Officiel. Ils sont également consultables sur les sites Internet des assemblées.

LES ACTIVITÉS GÉNÉRALES ET INTERNATIONALES

L'Office est devenu progressivement un instrument efficace de l'action parlementaire.

Plusieurs lois prévoient soit son information, soit sa participation dans la désignation de représentants du Parlement au sein de diverses instances, soit enfin sa représentation, par son Président ou par l'un de ses membres, au conseil d'administration de différents organismes.

Il est également devenu un interlocuteur reconnu par l'ensemble de la communauté scientifique et entretient des liens continus avec elle. Les manifestations associant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et des organismes de haut niveau - Académie des sciences, CEA, Cité des Sciences et de l'Industrie, CNRS, etc. - en sont l'illustration.

Chaque année, plusieurs colloques et journées d'étude sont organisés par l'Office, soit en relation avec un de ses rapports, soit sur un thème scientifique ou technologique.

Enfin, l'Office contribue aussi au développement des relations parlementaires internationales et participe, en particulier au niveau européen, à divers congrès et manifestations. C'est ainsi notamment qu'a été créé un réseau de concertation et d'échange d'information, l'"European Parliamentary Technology Assessment" (EPTA), qui regroupe les organismes européens chargés de conduire les évaluations scientifiques et technologiques pour les Parlements nationaux et pour le Parlement européen.

LES RAPPORTS RÉCENTS

- **Risques et dangers pour la santé humaine de substances chimiques d'usage courant : éther de glycol et polluants de l'air intérieur.** Évaluation de l'expertise publique et des choix opérés, par Mme Marie-Christine BLANDIN, Sénatrice.
- **Les apports de la science et des technologies au développement durable - Tome II, la biodiversité,** par MM. Claude SAUNIER et Pierre LAFFITTE, Sénateurs. Rapport Assemblée nationale 501 (13ème législature), Sénat 131 (2007-2008)
- **L'évaluation et la prévention du risque de tsunami sur les côtes françaises en métropole et outre-mer,** par M. Roland COURTEAU, Sénateur. Rapport Assemblée nationale 488 (13ème législature), Sénat 117 (2007-2008)
- **Évaluation du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs,** par MM. Christian Bataille et Claude Birraux, Députés. Rapport Assemblée nationale 3793 (12ème législature), Sénat 247 (2006-2007)
- **La recherche polaire en Antarctique,** par M. Christian GAUDIN, Sénateur. Rapport Assemblée nationale 3702 (12ème législature), Sénat 230 (2006-2007)
- **Les grands domaines programmatiques de la politique**

spatiale du futur, par MM. Christian CABAL, Député et Henri REVOL, Sénateur. Rapport Assemblée nationale 3676 (12ème législature), Sénat 230 (2006-2007)

- **Les recherches sur le fonctionnement des cellules vivantes,** par M. Alain CHAUVY, Député. Rapport Assemblée nationale 3498 (12ème législature), Sénat 101 (2006-2007)
- **L'apport des sciences et des technologies au développement durable - Tome I « Changement climatique et transition énergétique : dépasser la crise »,** par MM. Pierre LAFFITTE et Claude SAUNIER, Sénateurs. Rapport Assemblée nationale 3197 (12ème législature), Sénat 426 (2005-2006)
- **Les techniques de restauration des œuvres d'art et la protection du patrimoine face aux attaques du vieillissement et des pollutions,** par M. Christian KERT, Député. Rapport Assemblée nationale 3167 (12ème législature), Sénat 405 (2005-2006)
- **Les nouvelles technologies de l'énergie et la séquestration du dioxyde de carbone,** par MM. Christian BATAILLE et Claude BIRRAUX, Députés.

Rapport Assemblée nationale 2965 (12^{ème} législature), Sénat 254 (2005-2006)

- **La définition du concept de voiture propre**, par MM. Christian CABAL et Claude GATIGNOL, Députés. Rapport Assemblée nationale 2757 (12^{ème} législature), Sénat 125 (2005-2006)
- **Le risque épidémique**, par M. Jean-Pierre DOOR, Député et Mme Marie-Christine BLANDIN, Sénatrice. Rapport Assemblée nationale 2327 (12^{ème} Législature), Sénat 332 (2004-2005)

AUDITIONS PUBLIQUES D'ACTUALITÉ

- **Audition publique sur la radiothérapie : efficacité du traitement et maîtrise des risques**. Rapport Assemblée nationale (13^{ème} législature), Sénat (2007-2008)
- **Audition publique sur la tuberculose constitue-t-elle un problème majeur de santé publique**. Rapport Assemblée nationale (12^{ème} législature), Sénat (2005-2006)
- **Audition publique sur les nanotechnologies : gestion des risques et questions éthiques**. Rapport Assemblée nationale (12^{ème} législature), Sénat (2005-2006)
- **Audition publique sur la compatibilité électromagnétique entre téléphonie mobile et dispositifs médicaux**. Rapport Assemblée nationale (12^{ème} législature), Sénat (2005-2006)

LES ÉTUDES EN COURS

- **Évaluation des recherches sur la vigne comme source d'innovation dans les domaines de la cosmétique, de la thérapeutique et de la santé**, par M. Roland COURTEAU, sénateur.

- **Évaluation de la stratégie nationale de recherche en matière d'énergie**, par MM. Christian BATAILLE et Claude BIRRAUX, députés.
- **Effet des pesticides sur la santé humaine**, par M. Jean-Claude ÉTIENNE, sénateur, et M. Claude GATIGNOL, député.
- **Utilisation du chlordécone, du paraquat et d'autres pesticides dans l'agriculture martiniquaise, guadeloupéenne et guyanaise et effet des pesticides aux Antilles sur la santé humaine**, par M. Jean-Yves LE DÉAUT, Député, et Mme Catherine PROCACCIA, sénatrice.
- **Évaluation de l'application de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique**, par MM. Alain CLAEYS et Jean-Sébastien VIALATTE, Députés.
- **Les apports de la science et de la technologie à la compensation du handicap**, par Mme Bérengère POLETTI, Députée.
- **Les moyens permettant d'améliorer la sécurité des barrages et ouvrages hydrauliques**, par M. Christian KERT, Député.
- **Actualisation du rapport présenté en 2003 sur l'évolution du secteur des semi-conducteurs et ses liens avec les micro et nanotechnologies**, par M. Claude SAUNIER, Sénateur.
- **L'apport de la recherche à l'évaluation des ressources halieutiques et à la gestion des pêches**, par M. Marcel CLÉACH, Sénateur.

COMPOSITION DE L'OFFICE

Président

M. Claude BIRRAUX

Premier Vice-Président

M. Henri REVOL

Vice-Présidents

M. Claude GATIGNOL, Député
M. Pierre LASBORDES, Député
M. Jean-Yves LE DÉAUT, Député

M. Jean-Claude ÉTIENNE, Sénateur
M. Pierre LAFFITTE, Sénateur
M. Claude SAUNIER, Sénateur

DÉPUTÉS

M. Christian BATAILLE
M. Claude BIRRAUX
M. Jean-Pierre BRARD
M. Alain CLAEYS
M. Pierre COHEN
M. Jean-Pierre DOOR
Mme Geneviève FIORASO
M. Claude GATIGNOL
M. Alain GEST
M. François GOULARD
M. Christian KERT
M. Pierre LASBORDES
M. Jean-Yves LE DÉAUT
M. Michel LEJEUNE
M. Claude LETEURTRE
Mme Bérengère POLETTI
M. Jean-Louis TOURAINE
M. Jean-Sébastien VIALATTE

SÉNATEURS

M. Philippe ARNAUD
M. Paul BLANC
Mme Marie-Christine BLANDIN
Mme Brigitte BOUT
M. Marcel-Pierre CLÉACH
M. Roland COURTEAU
M. Jean-Claude ÉTIENNE
M. Christian GAUDIN
M. Pierre LAFFITTE
M. Serge LAGAUCHE
M. Jean-François LE GRAND
Mme Catherine PROCACCIA
M. Daniel RAOUL
M. Ivan RENAR
M. Henri REVOL
M. Claude SAUNIER
M. Bruno SIDO
M. Alain VASSELLE

Avril 2008